

De Gaulle, une première vision de l'Europe

Jean-Paul BLED

« De Gaulle, une première vision de l'Europe, *Espoir* n°99, 1994

Après que 1943 a marqué le retournement du conflit à l'avantage des alliés, la guerre est entrée, en 1944, dans sa phase ultime. Après les débarquements alliés en Normandie, puis en Provence, les armées allemandes, même lorsqu'elles continuent d'apposer une âpre résistance, reculent sur tous les fronts. Au terme de l'année, le sort de la guerre paraît scellé.

La plus grande partie du territoire français est libérée ; en Italie, les alliés progressent vers le Nord ; si, à l'Ouest, la bataille d'Allemagne n'est pas encore engagée, à l'Est, l'Armée rouge a pénétré sur le territoire du Reich. Il ne peut donc plus s'agir que de quelques mois avant que le conflit ne connaisse son dénouement.

Dès lors, la priorité tend à passer à la définition de l'ordre qui sera instauré, en Europe, à la fin des hostilités. La question n'est évidemment pas nouvelle.

Alors même que la victoire apparaissait encore lointaine, les responsables alliés n'ont cessé d'y appliquer leur réflexion. Mais, depuis le tournant de 1943, elle a pris une dimension nouvelle. Au cœur des échanges entre les diplomaties des trois grandes puissances alliées, des rencontres de leurs ministres des Affaires étrangères, elle a été débattue, en novembre 1943, par Staline, Roosevelt et Churchill, lors de leurs entretiens de Téhéran.

En cette fin de l'année 1944, une nouvelle rencontre des Trois Grands se prépare. Elle se tiendra, en février, à Yalta. Bien qu'il soit tenu à l'écart de ces réunions, le général de Gaulle attache, il va de soi, une importance primordiale à la forme qui sera donnée à la nouvelle architecture de l'Europe et il entend bien associer la France à la fois à son élaboration et à sa mise en place. Si cette préoccupation a toujours été présente à son esprit, sa vision de l'avenir de l'Europe se précise en cette année 1944, à mesure que les échéances se rapprochent.

Porté à voir dans les efforts de la SDN pour organiser la sécurité collective une version moderne de la toile de Pénélope, Charles de Gaulle n'a, dans cette période de l'Entre-deux-guerres, certainement pas été touché par la grâce de l'esprit genevois. Pas davantage il n'a été conquis par l'idée d'une Fédération européenne, telle qu'Aristide Briand l'a présentée à la tribune de la SDN.

Cette réaction renvoie à sa critique de fond de la politique de Briand à qui il reproche de sacrifier les intérêts de la France contre un illusoire rapprochement avec l'Allemagne. Dans le couple Briand-Stresemann, c'est le second, il n'en doute pas, qui mène le jeu pour libérer l'Allemagne des astreintes que le traité de Versailles lui a imposées et lui rendre sa liberté d'action.

L'Europe est alors comprise par de Gaulle comme l'espace à l'intérieur duquel le destin de la France s'accomplit. Avec pour conséquence que son organisation doit s'accorder avec les intérêts de la France et donc, au premier chef, donner satisfaction à son exigence de sécurité par rapport à l'Allemagne qui, après deux guerres terribles, est installée dans la position de l'ennemi héréditaire. Cette exigence de sécurité sera assurée par un système d'alliances destiné à empêcher l'Allemagne de céder de nouveau à la tentation de la puissance.

Pour l'en détourner, une action concertée de Paris et de Londres s'impose ; la France doit en outre cultiver ses alliances conclues au Centre et à l'Est de l'Europe, ce qui suppose qu'elle soit prête à honorer ses engagements si l'Allemagne devait menacer l'indépendance de ces Etats ; enfin, quelque jugement qu'il porte sur son régime, de Gaulle inclut dans ce dispositif l'Union soviétique, héritière de la Russie des Tsars, qui, dans cette combinaison, jouera comme naguère le rôle d'allié de revers. Il y a là, au total, une conception très traditionnelle, centrée, dans la tradition de Poincaré et de Foch, sur l'antagonisme franco-allemand et qui, à aucun moment, n'imagine l'Europe comme un ensemble d'Etats solidaires.

En 1944, dans la perspective de la victoire prochaine, le général de Gaulle accorde une attention prioritaire au problème allemand. Comme après la Première Guerre mondiale, l'avenir de l'Europe dépendra d'abord du règlement qui lui sera donné. Ainsi que l'histoire des dernières décennies l'a amplement démontré, cette question est, pour la France, proprement vitale. La sécurité de la France exige que l'Allemagne soit enserrée dans un système de gages et de garanties qui l'empêche de recouvrer les moyens de la puissance.

La France est-elle toutefois en état de faire prévaloir ses vues ? Une analyse objective du rapport des forces incite à penser qu'elle aborde cette phase diplomatique dans des conditions moins favorables qu'en 1918. En cette année 1944, la donne est profondément différente. Cette guerre a été marquée par l'effacement de l'Europe continentale. Si certains Etats se sont alignés sur les puissances de l'Axe et doivent donc s'attendre à en subir les conséquences, la plupart des gouvernements légitimes des pays vaincus, refusant la défaite, se sont réfugiés en Angleterre pour continuer la lutte. Il est pourtant à craindre que la future organisation de l'Europe soit décidée en dehors d'eux.

Quant à la France, le combat des Français libres a sauvé son honneur. Avec les années, sa contribution à la guerre a grandi. Il reste qu'à l'heure des choix, elle risque de souffrir de son absence relative du conflit. Qu'elle soit tenue à l'écart des conférences où l'avenir de l'Europe est débattu en est la triste illustration. Analysant cette situation, le général de Gaulle peut donc constater :

« Il n'est que trop clair que ce qui, dans la politique actuelle du camp de la liberté, gêne l'équilibre désiré, c'est l'absence de la plus grande partie de l'Europe. »

La guerre a vu surgir deux colosses dont l'un est extérieur à l'Europe, même s'il y a puisé sa substance, et dont l'autre occupe sur le continent européen une position périphérique. Il ne viendrait certes pas à l'esprit du général de Gaulle de contester l'importance capitale de la contribution des Etats-Unis comme de l'Union soviétique à la victoire des alliés ; en revanche, il ne doute pas que l'affirmation de leur puissance ne pose, au lendemain de la guerre, aux Etats européens le problème de leur indépendance.

Dès les jours sombres de juin 1940, le général de Gaulle a vu dans l'entrée des Etats-Unis dans la guerre une des conditions de la victoire. Aussi, lorsqu'elle se produit en décembre 1941, la salue-t-il comme un événement décisif qui doit transformer le visage de la guerre. Mais, dans le même temps, il ne lui échappe pas qu'à terme, cette situation recèle une grave menace. Les prétentions américaines à dicter la future organisation de l'Europe risquent d'être à la mesure du rôle qu'ils auront joué dans sa libération :

« Devant l'énormité des ressources américaines et l'ambition qu'avait Roosevelt de faire la loi et de dire le droit dans le monde, s'inquiète le général de Gaulle, je sentais que l'indépendance était bel et bien en cause. »

Le général de Gaulle n'a jamais douté que l'Union soviétique n'appartint à l'Europe. Au reste qu'il l'appelle pour ainsi dire systématiquement la Russie le prouve assez bien. Pour l'avenir, selon un schéma traditionnel, il lui assigne un rôle de contrepoids face à la menace allemande.

C'est en partie le sens du voyage qui le conduit à Moscou, en décembre 1944. Mais l'Union soviétique risque d'avoir des ambitions bien plus vastes. L'emprise qu'elle est en passe d'établir sur l'Europe centrale et orientale menace de constituer un grave facteur de déséquilibre.

Le général de Gaulle est bien résolu à s'opposer à la réalisation d'un scénario qui verrait l'avenir de l'Europe être tranché en dehors des Européens :

« Il n'est pas question, martèle-t-il dans son discours du 12 septembre 1944, de décider sans la France quoi que ce soit qui concerne l'Europe ».

Dans la logique de cette déclaration, il protestera contre le refus des Trois Grands d'associer la France à la conférence de Yalta et ne s'estimera pas tenu par les décisions qui y auront été arrêtées. De là ses diatribes contre l'Europe de Yalta qui reviendront comme un leitmotiv dans son discours.

Le général de Gaulle ne prône pas pour autant les vertus d'une politique solitaire. Il sait que la France ne pourrait faire entendre sa voix si elle prenait ce parti. Très tôt, il s'est affirmé partisan d'une bonne et solide alliance avec le Royaume-Uni.

« Cette guerre, si elle est gagnée, déclara-t-il, le 25 novembre 1941 ; à Oxford, doit avoir pour première conséquence l'établissement d'une collaboration franco-anglaise plus franche et plus solide qu'elle ne le fut jamais. »

Les leçons du passé suffiraient à en souligner la nécessité. Les succès d'Hitler s'expliquent pour partie par l'incapacité des deux puissances à définir une politique commune face à la montée des périls :

« C'est entre deux politiques désunies qu'est passée l'agression allemande », rappelle-t-il dans le même discours.

Cette alliance doit donc d'abord permettre de contenir une nouvelle menace allemande. Mais le général de Gaulle lui assigne un autre objet : facteur d'équilibre dans le rapport des forces elle aidera à une meilleure prise en compte des intérêts européens par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Cette alliance pourrait être le cœur d'une entente plus vaste. Dès le 11 novembre 1942, le général de Gaulle en évoque, à grands traits, la perspective, devant les Français réunis à l'Albert Hall :

« Elle (la France) souhaite désormais tout faire pour qu'en Europe ceux dont les intérêts, le souci de leur défense et les besoins de leur développement son conjugués avec les siens se lient à elle, comme elle-même à eux, d'une manière pratique et durable. »

Si le propos demeure général et s'il reste notamment à tracer dans l'espace les limites de cette entente, une idée-force apparaît qui se retrouvera maintenant dans toutes les interventions du Général sur la question : cette association d'Etats ne prendra pas seulement la forme classique d'une alliance militaire. Elle revêtira également une dimension économique. En d'autres termes, la solidité de l'alliance s'appuiera sur la solidarité économique des Etats qui y auront adhéré.

Le général de Gaulle précise et développe sa pensée, à plusieurs occasions, dans le courant de l'année 1944, notamment dans son discours du 18 mars et lors de sa conférence de presse du 21 avril :

«Pour ce qui concerne la France, souligne-t-il, nous pensons qu'une sorte de groupement occidental, réalisé avec nous, principalement sur la base économique, et aussi large que possible, pourrait offrir de grands avantages » ; « J'ai dit, poursuit-il, que, dans cette Europe (...), il nous paraissait souhaitable qu'au point de vue -économique notamment, se réalisât à l'ouest de l'Europe une sorte de groupement dont les artères pourraient être Manche, Méditerranée et Rhin. »

Ces propos appellent plusieurs remarques. En premier lieu, la dimension économique du projet est de nouveau fortement soulignée. D'autre part, le général de Gaulle parle, en ces deux occasions d'un « groupement » d'Etats. S'il reste vague, ce terme donne à penser que cette association prendrait une forme organique et structurée. Faut-il imaginer que le général de Gaulle aurait en vue une fédération ? Il est vrai qu'il emploie le mot dans une lettre adressée, le 15 juin, à René Massigli.

Il convient cependant de ne pas en tirer de conclusion hâtive. Sa formation ne prépare pas le général de Gaulle à avoir une parfaite maîtrise des catégories juridiques et sans doute ne fait-il pas alors clairement la différence entre les concepts de fédération et de confédération. Au reste, il a pris soin, dans sa déclaration du 18 mars, de rappeler que ce groupement d'Etats serait à réaliser « sans que doive être, bien entendu, entamée la souveraineté de chacun », un rappel qui exclut ipso facto la formule d'une fédération.

Enfin, alors qu'il était resté jusqu'à présent dans le vague sur ce point, le général de Gaulle entreprend, cette fois, de dessiner les contours de ce groupement. Selon lui, celui-ci aura pour artères la Manche, la Méditerranée et le Rhin. Dans sa lettre à René Massigli, il se fait encore plus précis. Il y défend, en effet, le projet « d'une fédération stratégique et économique entre la France et la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, fédération à laquelle pourrait se rattacher la Grande-Bretagne ». Dans la présentation de cet objectif, la référence au Rhin fait problème.

On se tromperait en imaginant que le général de Gaulle envisage alors de faire entrer toute la partie occidentale de l'Allemagne dans ce groupement. Cette allusion doit au contraire se comprendre par rapport au programme gaullien d'un éclatement du Reich. Détachée du reste de l'Allemagne, la Rhénanie, zone traditionnelle d'influence de la France, prendrait place dans cet ensemble. La lettre à René Massigli est, à cet égard, d'une parfaite clarté. Le général

de Gaulle y évoque la perspective d'un « rattachement de la Rhénanie à un bloc occidental », c'est-à-dire à la fédération stratégique et économique qu'il appelle de ses vœux.

Reste le cas de la Grande-Bretagne. L'emploi du conditionnel (« fédération à laquelle pourrait se rattacher la Grande-Bretagne ») donne à penser que le doute a commencé de s'installer dans l'esprit du général de Gaulle.

Il continue certes d'être partisan de l'alliance franco-britannique, indispensable, selon lui, pour permettre aux deux pays de faire contrepoids aux puissances américaine et soviétique. Conséquence de l'état d'affaiblissement dans lequel ils sortiront, l'un et l'autre, de la guerre, seuls ils seraient dans l'incapacité de tenir ce rôle ; en conjuguant leurs forces, ils seraient, au contraire, en mesure de peser sur les décisions qui fixeront le nouvel ordre européen :

« Pour affronter un monde tout nouveau, développe le général de Gaulle auprès de Churchill, en novembre 1944, nos deux anciens pays se trouvent affaiblis simultanément. S'ils demeurent, en outre, séparés, pour combien comptera chacun d'eux ? ».

Mais le général de Gaulle ne peut ignorer que Londres a choisi un autre chemin. En chaque occasion où il a dû trancher entre les Etats-Unis et la France, c'est-à-dire, à travers elle, l'Europe, Churchill a opté pour le grand large. A quoi s'ajoute le jeu des Britanniques dans des régions du monde où les intérêts français sont engagés. Après l'affaire de Madagascar, c'est maintenant au Levant que les Britanniques adoptent une attitude inamicale envers la France.

Bref, le général de Gaulle commence de s'interroger sur la sincérité de la volonté européenne de la Grande-Bretagne. S'il reste favorable à une alliance franco-britannique, il n'est plus sûr qu'elle puisse voir le jour. En tout cas, il est exclu qu'elle puisse être signée avant qu'une solution ait été trouvée aux problèmes en suspens entre les deux pays.

Ces années constituent une première étape dans la réflexion du général de Gaulle sur l'Europe. Confirmation du pragmatisme gaullien, celle-ci évoluera en accord avec le mouvement de l'histoire. Pour l'heure, le général de Gaulle n'incorpore à son projet européen qu'un tronçon de l'Allemagne.

Or, quelques années plus tard, revenant sur son idée d'un démembrement du corps germanique, il y associera toute l'Allemagne occidentale, sous l'effet de la Guerre froide et de la création de la République fédérale. Au pivot franco-britannique il substituera un axe franco-allemand. Mais, pour spectaculaire qu'elle soit, cette révision est déjà comme en germe dans sa méfiance croissante envers la Grande-Bretagne.

On voit donc apparaître alors des idées-force qui seront des constantes de la pensée gaullienne. Selon la voie tracée dans les années de guerre, les différents projets européens du général de Gaulle associeront un double volet stratégique et économique ; en second lieu, l'Europe doit se construire dans le respect de la souveraineté des Etats, un postulat qui entraîne le rejet de la supranationalité et de superstructures bureaucratiques ; enfin, ce groupement occidental est compris comme facteur d'équilibre, l'« élément nécessaire de compensation et de compréhension entre les colosses américain et soviétique », ce qui revient à dire que cette union devra mener une politique indépendante qui ne soit assujettie à aucun

des deux géants. Si le général de Gaulle ne lancera que plus tard la formule de l' « Europe européenne », l'idée sous-tend déjà sa pensée et son action.